



## Choix de motif CDD pour remplacement salarié licencié

Par **doune974**, le **12/08/2011** à **12:01**

Bonjour,

nous devons procéder au remplacement d'un salarié que nous avons licencié (association branche sport). Nous souhaiterions dans un premier utiliser un CDD (11 mois : saison sportive). Quel peut être le motif le plus judicieux à utiliser??? et avons nous le droit de recourir au CDD?

Merci

Par **P.M.**, le **12/08/2011** à **12:29**

Bonjour,

Il est interdit de recourir au CDD pour pourvoir durablement un emploi lié à l'activité normale et permanente de l'entreprise, tout au plus pourriez-vous le faire dans l'attente de l'entrée en service d'un salarié sous CDI mais ce contrat est limité à 9 mois et, selon l'administration, il faut que le dit salarié soit déjà recruté...